

FO DGFIP SAVOIE

CTL DU 24 NOVEMBRE 2014

Ce CTL avait pour objet principal les nouveaux horaires d'ouverture de l'accueil physique (guichet) des structures locales accueillant du public.

Dès l'ouverture du CTL FO DGFIP 73 justifie son absence de participation au vote par la déclaration liminaire dont le texte est reproduit au verso.

Le Président déclare qu'il n'y a pas de liaison entre suppressions d'emplois et réductions des horaires d'ouverture au public ! ! !

Ce projet dans sa configuration actuelle n'est pas figé, pas inscrit dans le marbre.

Un bilan pourra être établi en 2015, une fois résolu le problème de quantification du transfert des tâches ;(ayant trouvé le rideau baissé, les usagers utiliseront le mail ou le téléphone pour contacter les services).

L'orientation de l'administration vise à développer les nouveaux moyens de communication surtout ceux qui réduisent l'accueil physique. Ce nouveau concept, issu de la Démarche Stratégique, a un seul but non avoué : la disparition du réseau. ! !

A quand l'interlocuteur basé sur un Centre d'appels à l'étranger ?

Ce nouveau protocole permettra t-il d'éviter des expériences de recherches et d'innovation comme cela se fait dans une des villes phares du thermalisme ?

Comme **FO DGFIP 73**, aucune des organisations syndicales n'a pris part au vote.

Le tableau de bord de veille sociale fait apparaître une plus grande agressivité du public. Nous vous invitons à remplir sans modération les fiches de signalement.

QUESTIONS DIVERSES :

Prime de caisse :on n'arrête pas le progrès ! Vivement 2015 où vous percevrez votre prime de caisse de 2014 si les finances de l'état le permettent !

Le projet de restructuration du réseau présenté par la direction locale n'a pas reçu l'agrément de la Direction Générale. Un projet trop timoré face aux attentes parisiennes ?

Congés de fin d'année : il appartient au chef de service de concilier au mieux les demandes des agents avec les nécessités du service.

Droit syndical : certains chefs de service semblent feindre ne pas comprendre certains articles, et en particulier l'article 13, ainsi qu'un congé de formation syndicale dont l'autorisation a été validée par la Direction Générale, via la Direction locale. **Le dialogue social ne doit pas être un écran de fumée !!!**

Ce CTL s'inscrit dans la démarche stratégique qui nous décline sans langue de bois la sauce d'une mort annoncée !

DECLARATION LIMINAIRE

Les représentants FO-DGFIP 73 à ce CTL tiennent à rappeler que les projets de restriction des horaires d'ouverture au public des postes comptables soumis à l'avis du CT résultent d'une note au réseau émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des organisations syndicales (lors du Comité Technique de Réseau du 30 septembre dernier).

En effet, la Direction Générale a tenté de passer en force et de faire cautionner aux représentants des organisations syndicales en CTR **le démantèlement programmé du réseau et des services**.

Il nous est donc demandé aujourd'hui d'émettre au niveau local un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans un cadrage national minimal validé dans le cadre du CTR ce qui en dit très long sur la **qualité du dialogue social dans notre Administration**.

Depuis des années le syndicat **FO DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril **l'exercice normal des missions et dégrade les conditions de travail des personnels**.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place des conditions d'une restriction de l'offre de service à l'utilisateur espérant ainsi le désintoxiquer de l'accueil physique.

Alors même que la **fusion** à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'utilisateur, **les modifications des horaires d'ouverture au public** témoignent aujourd'hui de **l'aveu implicite de l'échec de la fusion**. **L'administration** est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leurs missions de Service Public dans un contexte toujours **plus pénible**.

FO- DGFIP porte d'autres ambitions pour le **Service Public** et considère que la solution réside d'avantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à **FO-DGFIP** que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et qu'à terme cela préfigure le **démantèlement du réseau comptable et de restructuration de service** à travers des fermetures déjà programmées si l'on en croit les propos tenus par les représentants de la **Direction Générale dans les réunions inter-régionales**.

En matière de conditions de travail l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

FO-DGFIP a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par **le réseau et les services** du fait du **manque de moyens**.

En conséquence de quoi la délégation FO-DGFIP 73 considère que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration et ne prendra pas part au vote.